

BNP PARIBAS FORTIS (BE)

EUR 0,45% 12082026

FLASH INVEST
Communication
à caractère
promotionnel
Juin/Juillet 2020

OBLIGATION EN EURO



Durée
6 ans



**Droit¹ au
remboursement**
à 100% de la valeur
nominale à l'échéance



Fiscalité
Coupons soumis
au précompte
mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS EUR 0,45% 12082026** (en abrégé BNPPF EUR 0,45% 12082026) est une obligation émise par BNP Paribas Fortis SA (BE). En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser le capital à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure), à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Émission en euro.
- Durée de 6 ans.
- Coupon de 0,45% (brut), payable¹ annuellement le 12 août.
- Sur la base du prix de souscription de 100% (soit 1.000 EUR par coupure), le rendement actuariel brut est de 0,45%, soit un rendement actuariel net de 0,315% après déduction du précompte mobilier de 30%.

ÉMETTEUR : BNP PARIBAS FORTIS SA

BNP Paribas Fortis SA est une filiale belge du Groupe BNP Paribas.

Rating: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*credit watch negative*) chez Fitch. Un rating est donné à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'infos sur les ratings sur www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur.

PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure), à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des obligations (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- **Risque de liquidité:** cette obligation ne sera pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de courtage et de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" au verso).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** Le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, le prix de l'obligation diminuera et inversement augmentera si les taux du marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs.



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TITRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur nominale: 1.000 EUR. ■ Code ISIN: BE6322338722 - Série 1151. ■ Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms. ■ Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
DURÉE & PRIX	<ul style="list-style-type: none"> ■ Date d'émission et de paiement: 12 août 2020. ■ Prix d'émission: 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure). ■ Prix de souscription: 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure). ■ Date d'échéance: 12 août 2026, ce qui correspond à une durée de 6 ans. ■ Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur.
FRAIS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR	<p>Frais uniques de structuration, inclus dans le prix d'émission, de 1% maximum du montant nominal souscrit.</p> <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de frais d'entrée. ■ Autres frais: pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de courtage et de transaction en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "Tarifcation des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/tarifs > Frais et taxes.
FISCALITÉ	<p>Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résidant en Belgique</p> <p>Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.</p> <p>Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut évoluer avec le temps.</p> <p>Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription). ■ En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire : TOB de 0,12% (maximum 1.300 EUR par opération).
PROSPECTUS	<p>Le Prospectus est constitué du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Note Programme" (EMTN) daté du 4 juin 2020, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, de tous les éventuels suppléments à venir – en cas de publication d'un supplément au cours de la période de souscription d'un produit, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit disposera d'un droit de retrait durant 2 jours ouvrables à compter de la date de publication de ce supplément –, du résumé spécifique à l'émission, rédigé en français, et des Final Terms datées du 18 juin 2020. L'approbation du Prospectus par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'obligation. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions</p> <p>L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.</p> <p>Information complémentaire de droit belge: l'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final terms.</p>
INFORMATION	<p>L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de l'obligation sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions</p>
PLAINTES	<p>Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service Gestion des plaintes – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par e-mail via gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com.</p> <p>Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles ou par e-mail via ombudsman@ombudsfin.be.</p>

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 19 juin 2020 à 9h au 31 juillet 2020 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

